



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 JUIN 2026

A la suite d'une convocation du mercredi 17 juin 2026, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 23 juin 2026 à 17h sous la présidence de Monsieur Gilles BIGNON, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 31**

Mesdames, Messieurs Gilles BIGNON, Christian CLEMENT, Bernard BORDE, Mireille CINQUALBRE, Bernard CLAVE, Roselyne DA SOLLER, Cyrille DALSTEIN, Éric FEDERSPIEL, Guy FENRICH, Freddy LITTY, Christiane MULLER, Laurent MULLER, Christiane HECKEL, Jean-Claude HEHN, Etienne HOFFERT, Orhan KARA, Jonathan LEIDNER-WALDECK, Jacky RIEGER, Barbara SCHICKNER, Dominique SCHOULLER, Océane SIMON, Laurent SLAVIK, Gérard THIEL, Pierre THIL, Bernard TREUVELO, Emmanuel VATRIN, Marc ZINGRAFF.

Dont représentés par son suppléant :

Messieurs Daniel CLEMENT est représenté par Pascal TARILLON, Germain DERUDDER est représenté par Gaetano CIGNA, Ginette MAGRAS est représentée par Aurore SCHUTZ, Christophe MULLER est représenté par Didier BLAISE.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 2**

Messieurs. Christian SCHWALBACH a donné procuration à Gilles BIGNON, Claude BARBIAN a donné procuration à Éric FEDERSPIEL.

✓ **Excusé : 22**

Mesdames, Messieurs Jean-François AMMER, Suzanne BUSDON, Alexandre CASSARO, Salvatore COSCARELLA, Salvatore FIORETTO, Roland GLODEN, Marie-France GUERRIERO, Jean-Philippe HANRIOT-FEY, Laurent MENIERE, Kevin PFEFFER, Jean-Marc HOELLINGER, Constant KIEFFER, Sylvia PIESTA, Pascal ROETSCH, Philippe SCHUTZ, Serge STEBLER, Sébastien THISSE, Jean-Paul TINNES, Jean-Marc WAGNER, Gabriel WEBER, Romuald YAHIAOUI, Christian ZWIEBEL.

15. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivants, un comité social territorial doit être institué dans chaque collectivité territoriale ou établissement public employant au moins cinquante agents.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 à L. 251-10 ainsi que ses dispositions réglementaires R. 252-30 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Considérant que le Sydeme emploie un effectif supérieur à cinquante agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de créer un comité social territorial local et d'en fixer la composition ;

Après avoir entendu l'exposé de Gilles BIGNON, Président,

Le Comité syndical délibère par :

33 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Et décide

- De créer un Comité Social Territorial local, afin d'assurer la représentation des agents et le dialogue social conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST local à trois (3), avec un nombre égal de représentants suppléants ;
- De fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST local à trois (3), avec un nombre égal de représentants suppléants, sans que ce nombre ne soit supérieur à celui des représentants du personnel ;
- De maintenir le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et ceux de la collectivité ;
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public, dans le cadre du fonctionnement du CST ;
- De préciser que le comité social territorial exercera également les compétences de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, en l'absence de formation spécialisée distincte ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 23 juin 2026

Gilles BIGNON,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a few loops.

10 JUL. 2026